MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

MARCHÉS PUBLICS SUP À 90 000E

Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. Nicolas FORISSIER - Président - 15, rue d'Olmor - 36400 LA CHATRE - Tél. 02.54.62.00.72.

SIRET : 25360265000017

L'avis implique un marché public.

Objet : marché de prestations intellectuelles.

Procédure : procédure ouverte.

Forme du marché : division en lots : oui.

Lot n° 1 : MISSIONS POUR LE VOLET 1 « DYNAMIQUE TERRITORIALE » & LE VOLET 2 « INFORMATION CONSEIL ORIENTATION »
Lot n° 2 : ADAPTATION / AUTONOMIE
Lot n° 3 : INDIGNITE INDECENCE DU PACTE TERRITORIAL France RENOV'

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. 60% valeur technique, 40% prix de la prestation.

Remise des offres : 4 janvier 2027 à 12 h au plus tard.

Envoi à la publication le : 18 novembre 2026.

Ville de Châteauroux

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur : ville de Châteauroux, siret : 213 600 448 00012, Hôtel de ville, place de la République, CS 80509, 36012 Châteauroux.

Groupement de commandes : non.

Intitulé du marché : construction d'un hangar au centre technique municipal (CTM) de Châteauroux, lot n° 4 : électricité.

Code CPV principal : 45311000-0, travaux de câblage et d'installations électriques.

Lieu principal d'exécution du marché : C.T.M., 15, rue Roland-Garros 36000 Châteauroux.

La consultation comporte des tranches : non.

L'intégralité des documents (dossier de la consultation) est librement et gratuitement disponible sur le profil d'acheteur : https:// www.marches-securises.fr

Identifiant interne de la consultation : M26-031VDC-LOT 4

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : direction de la commande publique : 02.54.08.34.35, mail : marches-publics@chateauroux-metropole.fr

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation : se référer au règlement de consultation.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : 04/12/2026 à 12h.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Critères d'attribution : prix : 60 points ; valeur technique : 20 points ; délais d'exécution : 10 points ; performance en matière environnementale : 10 points.

Marché réservé : non.

Les lots n° 1 à 3 sont déjà attribués (lot n° 1 : gros-œuvre - lot n° 2 : charpente métallique - lot n° 3 : couverture et bardage acier). Deux bâtiments compris dans cette opération (création ex nihilo et création en continu d'un existant).

Informations complémentaires.

Visite obligatoire : oui .

Détail de la visite : cf. règlement de consultation.

Autres informations complémentaires : la durée de la période de préparation est la suivante : 1 mois.

Cette période de préparation est exclue du délai d'exécution. Elle commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service préalable prescrivant d'en commencer la réalisation. Le délai d'exécution est fixé à 1 mois. Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service (OS) qui prescrira de commencer les prestations du présent du marché.

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la NR, NR Dimanche, NR.fr ou toutes autres presses habilitées :
aof@nr-communication.fr
02 47 60 62 70
Service Annonces Légales – NR Communication 26, rue Alfred de Musset - 37000 Tours

Pour découvrir l'ensemble des services : Pro-legales.com
Pour diffuser ou consulter les annonces légales : jurislegales.com
Pour accéder aux marchés publics : pro-marchespublics.com

Pro MARCHÉS PUBLICS
Le portail des marchés publics et privés

ANNONCES LÉGALES

ANNONCES LÉGALES

Convocation

AMAPROGES

ASSOCIATION MIXTE AGRÉÉE POUR LA PROMOTION DE LA GESTION ET DE LA FORMATION

Association régie par la loi du 1 er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de l'Indre
Siège : 5 rue Jade – CS 70058 – 36255 Saint-Maur Cedex
Organisme mixte de gestion agréé – Agrément 101,360

Les membres de l'Association sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le Lundi 21 Décembre 2026 à 18h00, au siège social d'AMAPROGES, 5 Rue Jade – CS70058, 36250 Saint-Maur pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Cette Assemblée sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

A titre extraordinaire
1. Modification de la dénomination de l'Association devenant «AMAPROGES» ;
2. Modification de l'objet de l'Association ;
3. Adoption des nouveaux statuts de l'Association;
4. Pouvoirs pour formalités.

A titre ordinaire
5. Fixation des barèmes des rémunérations qui peuvent être versées, sur décision du Conseil d'administration, à des administrateurs, membres partenaires et membres de la commission de diligence et de contrôle, pour des missions ponctuelles, missions de représentations, missions spécifiques, et autres missions effectuées dans l'intérêt de l'association conformément aux dispositions statutaires

6. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents sur lesquels l'Assemblée aura à se prononcer sont tenus à la disposition de tous les Membres au siège social de l'Association et seront transmis par tous moyens sur simple demande.

Avis administratifs

AVIS

Demandes d'eau pour l'irrigation – OUGC THELIS

Sont concernés tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, quelle que soit la culture, sur le périmètre de gestion de THELIS, l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des Prélèvements d'irrigation pour le bassin de la Théols.

Conformément à l'article R214-31-1 du code de l'Environnement, l'OUGC invite les irrigants à lui faire connaître, dans un délai de 2 mois à compter de la date de parution de cet avis:

- leurs besoins de prélèvements d'eau pour la campagne d'irrigation 2027;
tout nouveau projet d'irrigation (création, reprise après arrêt,...). Concernant ce point, est à noter qu'une - liste d'attente est actuellement en place;
- tout changement de structure d'exploitation (parcellaire, statut juridique, nom, adresse, points de prélèvements,...).

Les nouveaux irrigants doivent se faire connaître auprès de l'OUGC pour pouvoir irriguer sur le périmètre de l'OUGC. Tout irrigant qui ne sera pas inclus dans le plan annuel de répartition de l'OUGC n'aura pas le droit de prélever.

Contact:
Organisme Unique de Gestion Collective THELIS
Maison de l'agriculture
24 rue des Ingrains
36 022 Châteauroux Cedex

thelis.organisme.unique@gmail.com

Enquêtes publiques

Communauté de communes Champagne Boischauts

Avis d'enquête publique

Enquête publique sur le projet de la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-communauté de communes du Canton de Vatan.

Par arrêté N°112-2026 du 19 octobre 2026, le Président de la communauté de communes Champagne Boischauts a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-communauté de communes du Canton de Vatan. Le projet concerne les communes de Guilly, Meunet-sur-Vatan et Vatan.

A cet effet, Monsieur Yannick BARBAN, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Limoges, et Madame Ghyslaine PAIN en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête publique se déroulera au siège de la communauté de communes Champagne Boischauts, et en mairie des communes de Guilly, Meunet-sur-Vatan et Vatan, pour une durée de 31 jours, du mardi 17 novembre au jeudi 17 décembre 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public:
- Le mardi 17 novembre 2026, de 9 heures à 11 heures, au siège de la communauté de communes à Vatan;
- Le mercredi 25 novembre 2026, de 9 heures à 11 heures, en mairie de Guilly;
- Le mardi 1 er décembre 2026, de 9 heures à 11 heures, en mairie de Meunet-sur-Vatan;
- Le mercredi 9 décembre 2026, de 9 heures à 11 heures, en mairie de Vatan;
- Le jeudi 17 décembre 2026, de 15 heures à 17 heures, au siège de la communauté de communes à Vatan.

Le dossier comprend une évaluation environnementale. Il peut être consulté sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante: https://www.cc-champagne-boischauts.fr/urbanisme.html

Une version numérique est également disponible sur un poste informatique au siège de la communauté de communes Champagne Boischauts, 24 rue de la République à Vatan.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête disponibles au siège de la communauté de communes et en mairie des communes de Guilly, Meunet-sur-Vatan et Vatan, aux jours et heures habituels d'ouverture ou les adresser au commissaire enquêteur :
- Par écrit : communauté de communes Champagne Boischauts, 24 rue de la République, 36150 VATAN ;
- Par mail : « enquete.publique@cc-champagne-boischauts.fr »

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la communauté de communes ainsi que sur son site internet et en mairie des communes de Guilly, Meunet-sur-Vatan et Vatan.

Au terme de l'enquête, le dossier de la révision allégée n°4 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera adopté par la communauté de communes.

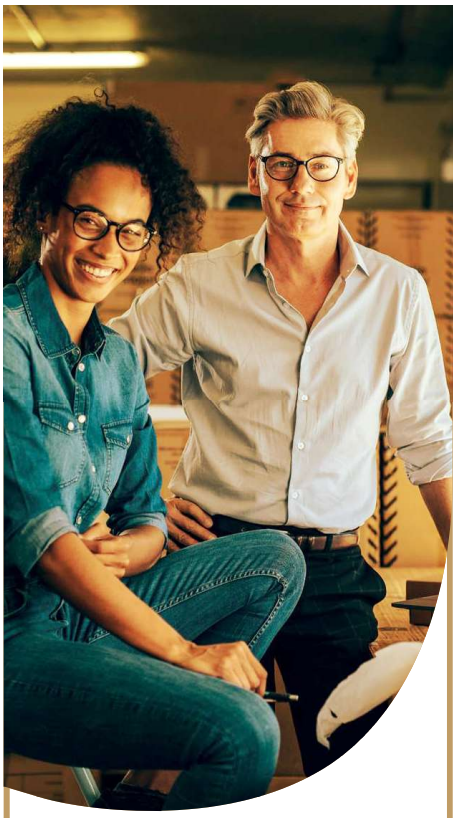

Entrepreneurs, créateurs d'entreprise,
publiez votre annonce légale en toute
SIMPLICITÉ, SÉCURITÉ.

PUBLICATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER.

Démarche SIMPLIFIÉE, SÉCURISÉE et aux TARIFS RÉGLEMENTÉS
Paiement en ligne 100% SÉCURISÉ
ATTESTATION DE PUBLICATION immédiate et gratuite

jurislegales
PUBLICATION DES ANNONCES LÉGALES

NOUS CONTACTER
02 47 60 62 70
contact@jurislegales.com

Un site du groupe la Nouvelle République
VousNousEnsemble